COMMUNE DE L'ESCALE 04160

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 MAI 2014

Présents : Claude FIAERT, Gisèle SAUNIER, Brigitte BOURG, Jean-Paul LAUGA, José PETRICOLA, Régis ALBERT, Lise ALLOUARD, Sandrine CELOTTO, Cédric CHALAND, Géraldine FEROUILLET, Michèle GAUGLER-PITTERA, Bruno RAMPONI, Bernard ROUSSEL, Carole ROUX, Jean-Marc TOURNIAIRE
Excusés : Pouvoirs :
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, fait donner lecture du compte-rendu de la séance du 28 Avril 2014 qui est approuvé par 15 voix. Monsieur Cédric CHALAND est élu secrétaire de séance. Le Maire débute l'ordre du jour.

SIGNATURE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014/2017

La réforme des rythmes scolaires est applicable pour notre commune à la rentrée de septembre 2014. Le comité de pilotage pour l'application de cette réforme, composé de représentants du conseil municipal, des parents d'élèves, des enseignants, de l'accueil de loisirs et du DGS de la commune, a travaillé en respectant scrupuleusement la loi et ses directives pour proposer un projet cohérent et légal. Le projet du PEDT est présenté. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de ce PEDT et, dans l'affirmative, de l'autoriser à le signer avec la CAF, le Préfet et le DASEN. Le conseil adopte le PEDT et autorise sa signature par 15 voix.

CONVENTION DE PASSAGE AVEC L'ASA DU CANAL DE LA PLAINE

L'association syndicale autorisée du canal de la plaine, qui gère l'arrosage de la plaine agricole, est confrontée à un problème technique concernant la vidange d'une de ses conduites. Afin de palier à cette situation pénalisante pour les agriculteurs, l'ASA demande l'autorisation de traverser en tranchée une friche du domaine privé de la commune, parcelles AI 153, 156, 200, 202,204. Le Maire demande au conseil municipal de passer convention avec l'ASA à titre gracieux et de l'autoriser à signer cette convention de passage. Le conseil accepte par 15 voix.

AVENANT AU MARCHE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LEO LAGRANGE

Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison du manque d'informations comptables. Le conseil accepte de retirer ce point par 15 voix.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après chaque élection municipale, la loi impose de désigner des contribuables qui formeront, sous la responsabilité du Maire, la commission communale des impôts directs (CCID), laquelle est chargée pendant 6 ans d'étudier avec les services fiscaux de l'Etat, tous les dossiers relatifs à la taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti, les changements de cultures. En fait, tout ce qui peut avoir une incidence sur la fiscalité locale. Une pré-liste comprenant 12 noms doit être adressée au directeur des services fiscaux, qui choisira parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.
Le Maire propose la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVRIL Charles hors commune	**RAUJOUAN Loïc-Hervé**
ALBERT Yves	**AVRIL Jean-Louis**
RICHAUD Jean-Louis	**VILLENEUVE REVIRON Romain**
BER NARD Jean-Pierre	**GAY Jérôme**
BLANC Chantal	**BOUCHET David**
PETRICOLA Serge	**RICHAUD Jean-François**
SAUNIER Gisèle	PETRICOLA José
BOURG Brigitte	ALLOUARD Lise
TOURNIAIRE Jean-Marc	ALBERT Régis
LAUGA Jean-Paul	ROUX Carole
FEROUILLET Géraldine	GAUGLER Michèle
RAMPONI Bruno	CELOTTO Sandrine

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Le conseil accepte par 15 voix.

TIRAGE AU SORT DES EMPLOIS D'ETE 2014

Chaque année, la commune propose 2 emplois d'été pour des jeunes escalais. La commune a reçu cette année 7 candidatures, dont 6 qui correspondent aux critères établis. Le Maire demande au conseil municipal de procéder au tirage au sort pour l'attribution d'un poste en juillet et d'un poste en août.
Juillet : PROUST Jeremy Suppléant BONNET Lisa
Août : CASELLA Nicolas Suppléant : GIANNINI Robin

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2015
Chaque année, les communes doivent tirer au sort depuis leur liste électorale, des personnes qui feront partie d'une liste départementale de 201 noms, Notre commune devra tirer au sort 6 noms depuis la liste électorale. Le tirage au sort s'effectue depuis la liste électorale en vigueur.
HUREL Nathalie, RAYNE Brigitte, CHEILAN Hervé, BOYER Reymond, FROISSART Delphine, GOUNON Geneviève.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES
La commune émet par ce que l'on nomme des titres de recette, des sommes telles que les loyers auprès des personnes qui bénéficient par exemple d'un logement appartenant à la commune, ou bien qui louent des terres communales, etc. Lorsque ces personnes ne peuvent honorer leur dette et après les différentes démarches faites par le trésor public, un procès verbal de carence est établi par l'huissier du trésor public. Ces sommes ayant été inscrites au budget et émises, il faut les traiter du point de vue comptable. Donc c'est la commune qui prend en charge ces sommes. C'est une dépense de fonctionnement qui permet de solder la recette non réalisée. Cette année il s'agit d'un montant de 2000€. Le Maire demande au conseil municipal de prendre en charge cette somme qui a déjà été inscrite au budget 2014. Le conseil accepte par 15 voix.

SIGNATURES D'ACTES NOTARIES AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE
Par délibération en date du 10 avril 2013, le précédent conseil municipal avait autorisé l'acquisition de terrains, la signature des actes notariés et désigné un notaire pour la réalisation des acquisitions utiles à l'aménagement du centre village. L'Etablissement Public Foncier PACA, partenaire de l'opération, a décidé pour ce qui le concerne, de traiter avec un notaire supplémentaire, à savoir DEGIOANNI aux Mées. Donc, le Maire devra signer des actes chez ce notaire, lequel n'est pas mentionné dans la précédente délibération. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer et d'agréer ce notaire. Le reste de la délibération du 10/04/2013 reste en vigueur. Le conseil accepte par 15 voix.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE
L'étude du projet, la mise en œuvre et le suivi des travaux à venir pour l'aménagement du centre du village nécessitent le recours à un bureau d'études spécialisé. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mettre en œuvre une procédure de marché public à procédure adaptée pour trouver le meilleur compromis possible par appel d'offres. Le montant de cette prestation devrait avoisiner les 15 000 euros HT. Le conseil municipal accepte par 15 voix.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2014
La commune perçoit des redevances pour des réseaux secs qui passent sous le domaine public communal, il peut s'agir notamment d'ERDF, EDF, GDF, GRDF SUEZ, la fibre optique, France Telecom, etc. Le montant des redevances est fixé par décret ministériel chaque année. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour réclamer ces redevances aux différents opérateurs concernés, car sans ce document ces entreprises ne payent pas ce qu'elles doivent, les sommes en jeu sont de l'ordre de quelques petites centaines d'euros au total. Le conseil accepte par 15 voix.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 00. Fait à L'ESCALE, le 27 Mai 2014. AFFICHE À LA PORTE DE LA MAIRIE LE MEME JOUR. Les délibérations sont affichées à la porte de la mairie et les pièces qui y sont annexées sont consultables par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Signatures : Secrétaire de Séance Cédric CHALAND Le Maire Claude FIAERT